

# Portrait de la relève infirmière 2017-2018



Ordre  
des infirmières  
et infirmiers  
du Québec

# Réalisation

## Rédaction et production

**Daniel Marleau**

Analyste intelligence d'affaires

## Conception graphique

**Mario Paquette**

## Révision linguistique

**Alexandre Roberge**

Direction, Marketing et événements

## Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

Tél. : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048

Télec. : 514 935-3770

[inf@oiiq.org](mailto:inf@oiiq.org)

## Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISSN 1920-6860 (En ligne)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2018

Tous droits réservés

*Nota* – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ, le féminin est utilisé aux seules fins d'alléger le texte.

CODE - 7446 (17-18)

# Table des matières

Introduction.....	5
Méthodologie.....	6
Collecte et traitement des données.....	6
Faits saillants de la relève de 2017-2018.....	8
Permis d'exercice de la profession délivrés par l'OIIQ.....	8
Relève infirmières exerçant la profession au Québec.....	8
Rétention de la relève (2008-2009 à 2012-2013).....	9
Portrait régional.....	9

## Permis d'exercice de la profession délivrés par l'OIIQ

Évolution du nombre de permis délivrés annuellement.....	10
Formation.....	11
Formation initiale.....	11
Poursuite de la formation universitaire au baccalauréat.....	12
Données démographiques.....	13
Âge moyen.....	13
Proportion des hommes.....	14
Inscription au Tableau et intégration de la profession.....	15
Portrait de l'ensemble des titulaires de permis.....	15
Taux d'emploi selon la formation initiale.....	16
Taux d'emploi selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis.....	17

## Infirmières et infirmiers de la relève exerçant la profession au Québec

Situation d'emploi.....	18
Secteur d'emploi.....	19
Fonction principale.....	20
Domaine de pratique.....	21

## Rétention des infirmières et des infirmiers de la relève

Rétention de la relève de 2008-2009 à 2012-2013.....	22
--	----

## Annexes

Annexe 1 Découpage régional.....	23
Annexe 2 Déclaration annuelle.....	24
Annexe 3 Secteur d'emploi.....	27

## Portraits régionaux

Annexe 4 Évolution du nombre de permis délivrés, par région de la formation initiale.....	28
Annexe 5 Poursuite de la formation au baccalauréat, par région de l'employeur.....	29
Annexe 6 Intégration sur le marché du travail dans la région de la formation initiale.....	30
Annexe 7 Situation d'emploi, par région de l'employeur.....	31
Annexe 8 Rétention de la relève, par région de l'employeur.....	32

# Table des matières (suite)

## Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ, de 2013-2014 à 2017-2018 .....	10
-----------	---	----

## Liste des graphiques

Graphique 1	Formation initiale des titulaires de permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018 .....	11
Graphique 2	Proportion des titulaires d'un DEC 180.A0 inscrits au baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) dans l'année suivant l'obtention du DEC, permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018 .....	12
Graphique 3	Âge moyen au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon le sexe et selon l'origine des diplômés, permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018 .....	13
Graphique 4	Proportion des hommes parmi les titulaires de permis, selon la formation initiale, permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018 .....	14
Graphique 5	Nombre de permis délivrés, de titulaires de permis inscrits au Tableau et de titulaires ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2013-2014 à 2017-2018 .....	15

Graphique 6	Taux d'emploi des titulaires de permis au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2013-2014 à 2017-2018 .....	16
Graphique 7	Taux d'emploi des titulaires de permis, selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis, de 2013-2014 à 2017-2018 .....	17
Graphique 8	Situation d'emploi, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018 .....	18
Graphique 9	Secteur d'emploi, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018 .....	19
Graphique 10	Fonction principale, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018 .....	20
Graphique 11	Domaine de pratique, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018 ....	21
Graphique 12	Proportion de la relève de 2008-2009 à 2012-2013 inscrite au Tableau de l'OIIQ cinq après l'obtention du permis d'exercice, selon l'origine de la formation initiale .....	22

# Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est un ordre professionnel régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (RLRQ, chapitre I-8) et par le *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26). Sa mission principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession infirmière. L'OIIQ a également pour mandats de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences de ses membres.

Dans le cadre de sa mission et de ses mandats, l'OIIQ délivre des permis d'exercice aux diplômés des programmes de formation initiale offerts par les établissements d'enseignement collégial ou universitaire du Québec. Les futures titulaires doivent satisfaire aux autres exigences légales du système professionnel et de la profession<sup>1</sup>, notamment réussir l'examen professionnel, pour obtenir leur permis d'exercice. Des permis sont également délivrés aux diplômés de l'extérieur du Québec selon diverses modalités qui peuvent ou non inclure la réussite de l'examen professionnel<sup>2</sup>.

Au Québec, toute personne qui utilise le titre d'infirmière ou d'infirmier ou qui exerce des activités réservées à cette profession doit non seulement être titulaire d'un permis d'exercice, mais également être membre en règle de l'OIIQ, c'est-à-dire s'inscrire annuellement (pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante) au « Tableau des membres » ou « Tableau ». Lors de leur inscription au Tableau, les membres répondent à une série de questions qui permettent à l'OIIQ d'assurer son mandat de protection du public, mais aussi de suivre l'évolution de la main-d'œuvre infirmière au Québec.

La présente publication porte sur les infirmières et infirmiers qui ont obtenu leur permis d'exercice entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2018 et qui sont désignés par les expressions « infirmières et infirmiers de la relève », « relève infirmière » ou simplement « relève ». Pour illustrer l'évolution de la situation,

cette relève est comparée avec celles des quatre années précédentes, soit 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2017-2018.

Le *Portrait de la relève infirmière 2017-2018* se divise en trois chapitres. Le premier présente l'évolution du nombre de titulaires de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ depuis 2013-2014, leurs caractéristiques démographiques, leur formation et leur taux d'intégration sur le marché du travail. Le deuxième décrit les caractéristiques de l'emploi des infirmières et infirmiers de la relève qui travaillaient au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis<sup>3</sup>. Dans certains cas, la relève de 2017-2018 est comparée avec l'ensemble de l'effectif infirmier en 2017-2018. Enfin, le dernier chapitre aborde la question de la rétention de la relève infirmière cinq ans après l'entrée dans la profession. Enfin, on trouve en annexe le portrait selon les régions administratives du Québec (à l'exception du Nord-du-Québec, puisque cette région compte moins de 10 infirmières et infirmiers de la relève par an).

En plus des annexes régionales, ce rapport est accompagné de fascicules qui présentent un portrait complet et détaillé de chacune des dix-sept régions administratives du Québec, regroupées selon les douze sections ou ordres régionaux de l'OIIQ (voir [Découpage régional, annexe 1](#)). Ces douze portraits régionaux sont disponibles en ligne sur le site Web de l'OIIQ sur [la même page](#) que le présent document, de même que sur [la page des ordres infirmiers régionaux](#) respectifs.

Les informations ainsi recueillies sont très utiles pour caractériser l'offre des services infirmiers disponibles et pour dégager les tendances à moyen terme de l'évolution de la relève infirmière, notamment en matière d'attraction, de rétention et de formation du personnel infirmier.

1 Voir le [Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#) (c. I-8, r. 13).

2 Consultez les modalités de délivrance du permis d'exercice aux infirmières et infirmiers diplômés hors Québec sur le [site Web de l'OIIQ](#).

3 Par exemple, la situation d'emploi de la relève de 2013-2014 est celle au 31 mars 2014 et non au 31 mars 2017. À noter que les titulaires de permis qui ne s'inscrivent pas au Tableau avant la fin de l'année de délivrance du permis ne sont pas considérés dans cette section.

# Méthodologie

## Collecte et traitement des données

### Dossier permanent des membres de l'OIIQ

Quelques-unes des données présentées dans cette publication sont générées à partir d'informations consignées par l'OIIQ dans le dossier permanent des titulaires de permis au moment de sa délivrance.

- **année du permis** – selon la date de délivrance du permis (du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante)
- **âge, au 31 mars de l'année d'obtention du permis** – selon la date de naissance
- **formation initiale** – selon le programme de formation ayant mené à l'obtention du permis :
  - collégiale 180.A0 (programme régulier)
  - collégiale 180.B0 (programme pour les infirmières auxiliaires)
  - universitaire (baccalauréat initial ou maîtrise initiale)
  - formation hors Québec (pour les infirmières et infirmiers qui n'ont pas fait leur formation au Québec)
- **région de la formation initiale** – selon l'adresse de l'établissement d'enseignement où la formation initiale a été suivie (diplômées du Québec seulement)
- **sexe**

### Déclaration annuelle

Les données sur les infirmières et infirmiers de la relève exerçant la profession au Québec ont été fournies par ces derniers lorsqu'ils se sont inscrits au Tableau de l'OIIQ.

### Données fournies par les infirmières et infirmiers de la relève

Certaines données découlent directement des réponses transmises par les membres au moyen de codes sur la déclaration annuelle (voir [annexe 2](#)). Une seule réponse est possible.

Certaines variables sont rapportées telles que déclarées par les membres :

- **situation d'emploi** – il est possible, dans certains cas, que des membres répondent à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées, plutôt qu'en fonction de la situation d'emploi qui leur est attribuée.

Pour d'autres variables, certaines valeurs sont regroupées des manières suivantes :

- **domaine de pratique** – à l'exception des soins médicaux et/ou chirurgicaux et des soins en gériatrie et gériatrie, les domaines de pratique ont été regroupés selon trois grands domaines :
  - autres soins en santé physique ou à des clientèles particulières
  - soins critiques
  - soins de première ligne.
- **fonction principale** :
  - infirmière (y compris chef d'équipe)
  - infirmière clinicienne
  - autre fonction clinique : regroupe toutes les fonctions, autres que les deux précédentes, énumérées dans le domaine clinique
  - gestion, enseignement ou recherche : regroupe toutes les fonctions énumérées dans ces trois domaines d'activité.

# Méthodologie

## Collecte et traitement des données (suite)

### Données générées par l'OIIQ

Les autres données présentées dans cette publication sont générées ou créées par l'OIIQ à partir d'informations nominatives ou codées déclarées par les membres :

- **région de l'employeur** – générée à partir de l'adresse du lieu d'exercice principal indiqué par les infirmières et infirmiers de la relève lors leur inscription au Tableau (voir [Découpage régional, annexe 1](#)); pour ceux et celles qui sont embauchés par une agence de placement de personnel infirmier ou de soins, l'adresse réelle où ils exercent n'est pas connue de l'OIIQ; par conséquent, la région de résidence de ces personnes est plus fiable et est celle qui est utilisée, plutôt que la région de l'agence.
- **secteur d'emploi** – généré à partir du nom de l'employeur indiqué par les infirmières et infirmiers et en fonction de l'information contenue dans la banque des employeurs tenue à jour par l'OIIQ; tous les noms d'employeurs déclarés par les membres sont saisis dans cette banque et une catégorie leur est attribuée; pour les besoins de cette publication, ces catégories sont regroupées sous trois secteurs (voir la [liste et le contenu de ces secteurs à l'annexe 3](#)).

### Autres sources de données

- **Poursuite de la formation au baccalauréat** – la proportion des titulaires d'un DEC inscrits au baccalauréat en sciences infirmières est établie à partir des listes d'inscriptions au baccalauréat (cheminement DEC-BAC), après la date limite d'abandon sans échec, transmises à la Direction, Registrariat et examens, OIIQ, par les neuf universités québécoises offrant ce programme de formation.

Pour toute question concernant la méthodologie ou la signification des données contenues dans cette publication, veuillez contacter Daniel Marleau par courriel à [daniel.marleau@oiiq.org](mailto:daniel.marleau@oiiq.org), ou par téléphone au 514 935-2501 ou 1 800 363-6048, poste 228.

# Faits saillants de la relève de 2017-2018

## Permis d'exercice de la profession délivrés par l'OIIQ

### Nombre de permis

- 3 331 permis d'exercice de la profession délivrés en 2017-2018.
  - 78 permis de moins que l'année précédente.

### Formation

- 2 334 diplômés collégiaux (70 % des titulaires de permis délivrés en 2017-2018).
- 501 titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise initiale (15 % des titulaires de permis de 2017-2018).
- 496 diplômés hors Québec (15 % des titulaires de permis).
- 52 % des titulaires d'un DEC se sont inscrits au baccalauréat en sciences infirmières au cours de l'année.
  - Plafonnement du taux de poursuite de la formation au baccalauréat depuis les trois dernières années.

### Âge moyen

- 27,5 ans, soit une légère augmentation d'environ 0,5 an par rapport aux quatre années précédentes.
  - Les infirmiers de la relève (diplômés du Québec) sont environ 3 ans plus âgés que leurs consœurs.
  - Les diplômés hors Québec sont de 6 à 8 ans plus âgés que les diplômés du Québec lorsqu'ils obtiennent leur permis au Québec.

### Proportion des hommes

- 13,4 % de la relève sont des hommes et cette proportion demeure relativement stable.
  - Taux plus élevé chez la relève titulaire d'un baccalauréat en 2017-2018, soit 16 %.
  - Taux plus élevé chez la relève diplômée hors Québec, soit entre 17 et 23 %, selon l'année.

### Intégration de la profession au Québec

- 2 823 infirmières et infirmiers de la relève exercent la profession au Québec, soit 85 % des titulaires de permis délivrés au cours de l'année.
  - Légère amélioration du taux d'emploi par rapport à la relève de 2016-2017.
  - Taux d'emploi plus élevé chez les diplômés universitaires (93 %) que chez les diplômés collégiaux (85 %).
  - 10 % de la relève des deux années précédentes (2015-2016 et 2016-2017) ont intégré le marché de l'emploi un an ou plus après l'obtention du permis.

## Relève infirmière exerçant la profession au Québec

### Situation d'emploi

- 20 % de la relève travaillent à temps complet, 61 %, à temps partiel, et 19 %, sur une base occasionnelle.
  - Peu d'amélioration du taux d'emploi à temps complet de la relève en 2017-2018.

### Secteur d'emploi

- 94 % de la relève travaillent dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.
  - Cette proportion dépassait 96 % jusqu'en 2014-2015.
- 2,8 % de la relève travaillent par l'intermédiaire d'une agence.
  - Cette proportion est la plus élevée des 5 dernières années et dépasse celle enregistrée chez l'ensemble des membres (2,3 %).



# Faits saillants de la relève de 2017-2018 (suite)

## Fonction principale

- 99 % de la relève exercent des fonctions cliniques.
  - 23,1 % exercent la fonction d’infirmière clinicienne – ce qui requiert un diplôme de baccalauréat –, soit la plus haute proportion enregistrée à ce jour.

## Domaine de pratique

- 28 % de la relève exercent en soins généraux médicaux et/ou chirurgicaux
- 13 % exercent en soins en gériatrie et gériatrie.
- 10 % exercent en soins critiques.
- 6 % exercent en soins de première ligne.

## Rétention de la relève (2008-2009 à 2012-2013)

- 9 infirmières et infirmiers de la relève sur 10, en moyenne, sont toujours inscrits au Tableau de l’OIIQ cinq ans après l’obtention du permis.
  - Le taux de rétention de la relève diplômée du Québec varie entre 92 % et 94 % selon la cohorte.
  - Le taux de rétention de la relève diplômée hors Québec varie selon la provenance.

## Portrait régional

### Permis d’exercice délivrés par l’OIIQ

- Diminution du nombre de nouveaux titulaires de permis en 2017-2018 dans onze régions sur seize (selon l’établissement d’enseignement de la formation initiale).
  - La diminution dépasse 20 % dans quatre régions, soit Centre-du-Québec (30 %), Chaudière-Appalaches (21 %), Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (25 %) et Laurentides (30 %).
  - La région de Laval enregistre une augmentation de 60 %.

## Intégration sur le marché du travail dans la région de la formation initiale

- 61 % des titulaires de permis de 2017-2018, en moyenne, ont intégré la profession dans la région où ils ont fait leur formation.
  - Cette proportion est égale ou supérieure à 70 % dans les régions : Chaudière-Appalaches (76 %), Côte-Nord (76 %), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (89 %), Montérégie (72 %), Outaouais (75 %) et Saguenay–Lac-Saint-Jean (70 %).

## Poursuite de la formation au baccalauréat

- Le taux d’inscription au baccalauréat (relève titulaire d’un DEC) dépasse 60 % dans : Abitibi-Témiscamingue (83 %), Bas-Saint-Laurent (82 %), Capitale-Nationale (68 %), Chaudière-Appalaches (75 %), Côte-Nord (64 %) et Saguenay–Lac-Saint-Jean (65 %).

## Situation d’emploi

- Moins de 10 % de la relève de 2017-2018 travaillent à temps complet dans trois régions : Bas-Saint-Laurent, Lanaudière et Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Plus de 30 % de la relève travaillent sur une base occasionnelle dans quatre régions : Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Mauricie et Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Le taux d’emploi à temps complet de la relève a augmenté de plus de 5 points de pourcentage dans quatre régions en 2017-2018 (Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Mauricie), mais il a baissé d’autant dans deux régions (Abitibi-Témiscamingue et Outaouais).

## Rétention de la relève

- Plus de 80 % des infirmières et infirmiers de la relève embauchés de 2008-2009 à 2012-2013 exerçaient toujours dans la même région cinq ans plus tard : Abitibi-Témiscamingue (83 %), Bas-Saint-Laurent (83 %), Mauricie (81 %) et Saguenay–Lac-Saint-Jean (86 %).

## Évolution du nombre de permis délivrés annuellement

Le tableau 1 indique que l'OIIQ a délivré 3 331 permis d'exercice en 2017-2018, soit 78 de moins que l'année précédente et quelque 550 de moins qu'il y a deux ans. Malgré ces fluctuations, le nombre de nouveaux permis se maintient encore cette année – et ce depuis 2011 – au-dessus de la barre des 3 000; ce seuil n'avait pas été atteint depuis la fin des années 1970. Le nombre de permis devrait demeurer au-dessus de 3 000 pour les trois prochaines années au moins, compte tenu du nombre d'étudiants actuellement inscrits dans un programme de formation initiale.

**Tableau 1**

**Nombre de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ, de 2013-2014 à 2017-2018**

Année	Nombre de permis	Variation	
		Nombre	Pourcentage
• 2013-2014	3 676	635 <sup>4</sup>	20,9 %
• 2014-2015	3 511	-165	-4,5 %
• 2015-2016	3 879	368	10,5 %
• 2017-2018	3 412	-485	-12,5 %
• 2017-2018	3 331	-78	-2,4 %



Annexe 4 – Évolution du nombre de permis délivrés, par région de la formation initiale

4 En 2012-2013, l'OIIQ a délivré 3 041 permis d'exercice.

# Formation

## Formation initiale

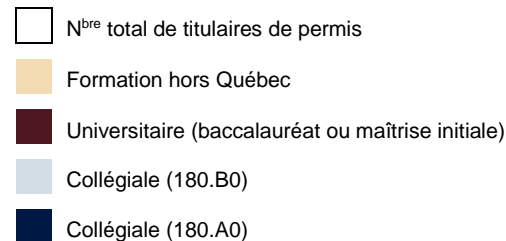
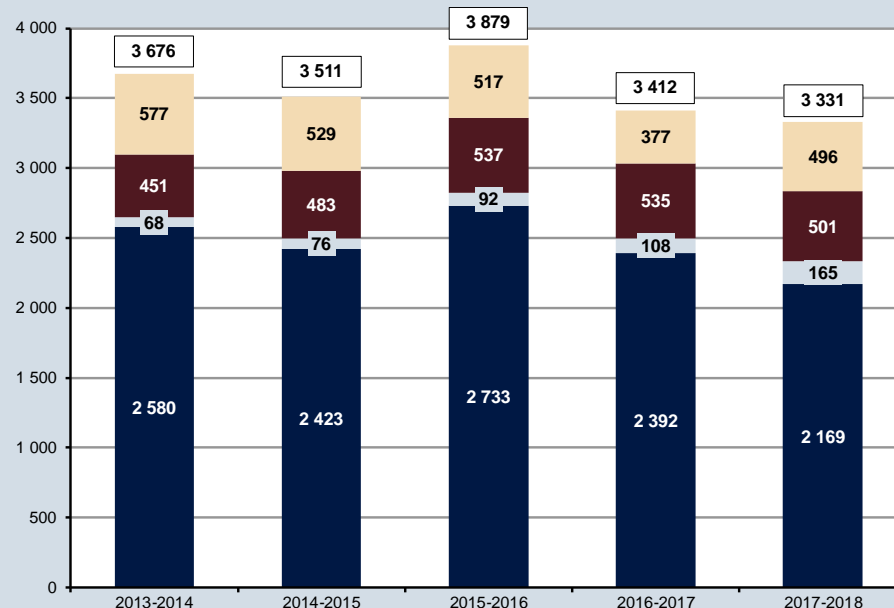
Le graphique 1 présente l'évolution du nombre de nouveaux titulaires de permis selon leur formation initiale. Le nombre de diplômés du programme collégial régulier (180.A0) qui atteignait 2 733 en 2015-2016 est à son plus bas niveau en 2017-2018, soit 2 169. Quant aux diplômés d'un programme de formation universitaire (baccalauréat ou maîtrise<sup>5</sup>), leur nombre enregistre de légères fluctuations et varie autour de 500. Les diplômés universitaires représentent entre 14 et 17 % de la relève, selon l'année (proportions non illustrées).

Le nombre de permis délivrés à des infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Québec a atteint un sommet historique de 577 en 2013-2014, mais est redescendu à 377 en 2016-2017; toutefois, ce nombre augmente à nouveau au cours de la dernière année et atteint 496. Le nombre de diplômés hors Québec a augmenté à compter de 2010 en grande partie par suite de l'entrée en vigueur de l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM, Entente France-Québec). Toutefois, au cours des dernières années, on observe une augmentation du nombre de diplômés en provenance de pays de la francophonie, notamment Haïti, le Liban et quelques pays d'Afrique.

Enfin, le nombre de diplômés du programme collégial de soins infirmiers pour les infirmières auxiliaires (180.B0) est en augmentation constante depuis 2013-2014, passant de 68 à 165. Ces diplômés représentaient 5 % de la relève en 2017-2018, soit la plus haute proportion enregistrée à ce jour.

Graphique 1

Formation initiale des titulaires de permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018



5 Parmi les diplômés universitaires, on compte de 10 à 20 titulaires d'une maîtrise initiale par année, soit moins de 1 % de la relève.

# Formation

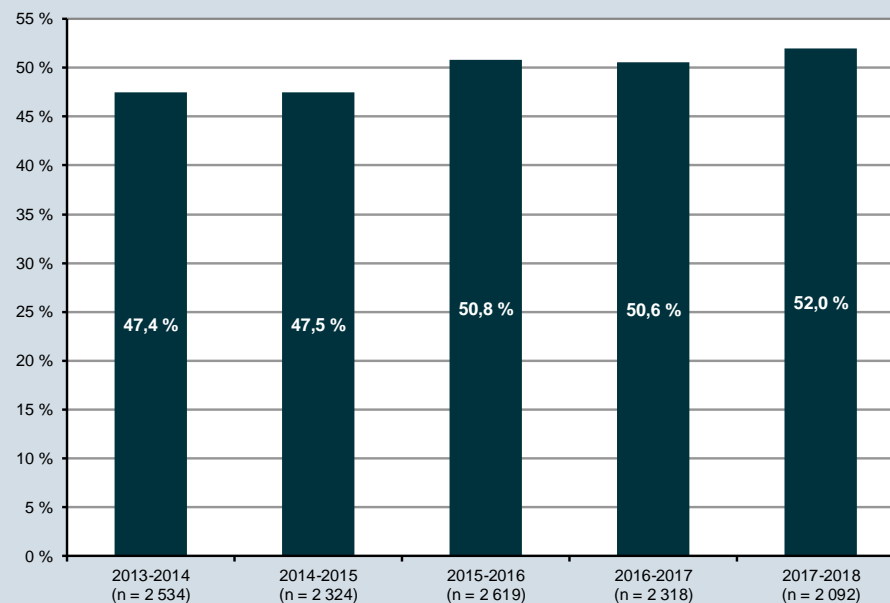
## Poursuite de la formation au baccalauréat

Le graphique 2 montre que 52 % des infirmières et infirmiers de la relève de 2017-2018 titulaires d'un DEC (180.A0) sont inscrits au baccalauréat en sciences infirmières<sup>6</sup>. La proportion des titulaires d'un DEC qui poursuivent leur formation au baccalauréat dès leur entrée dans la profession était en hausse graduelle depuis au moins dix ans, mais elle semble plafonner depuis environ trois ans; l'augmentation de la dernière année est de 1,4 point de pourcentage. À noter qu'on n'observe pas de différence significative du taux d'inscription au baccalauréat entre les infirmières et infirmiers de la relève qui ont de l'emploi et ceux qui n'en ont pas (données non illustrées).

Depuis 2004, les diplômés du programme collégial régulier (180.A0) ont la possibilité d'obtenir un baccalauréat en sciences infirmières en deux ans à l'intérieur du cheminement de formation infirmière intégrée DEC-BAC. Ce cheminement semble d'ailleurs favoriser la poursuite des études universitaires : en effet, parmi les titulaires d'un DEC de 2001, 2002 et 2003, soit les dernières cohortes avant l'implantation du DEC-BAC, environ 35 % avaient obtenu leur baccalauréat en sciences infirmières en date du 31 mars 2018, tandis que cette proportion varie autour de 45 % pour les cohortes diplômées à compter de 2004 (données non illustrées).

**Graphique 2**

**Proportion des titulaires d'un DEC 180.A0<sup>7</sup> inscrits au baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) dans l'année suivant l'obtention du DEC, permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018**



Annexe 5 – Poursuite de la formation au baccalauréat, par région de l'employeur

<sup>6</sup> Ces personnes étaient inscrites au baccalauréat à la session d'automne 2017 et/ou d'hiver 2018, selon les listes des inscriptions au baccalauréat (cheminement DEC-BAC), transmises à la Direction, Registrariat et examens de l'OIIQ par les neuf universités québécoises offrant ce programme de formation. Ces données ne tiennent pas compte de la relève qui s'inscrit au baccalauréat plus d'un an après l'entrée dans la profession.

<sup>7</sup> Ce graphique tient compte seulement des titulaires de permis inscrits au Tableau, puisqu'il s'agit d'une condition pour s'inscrire au baccalauréat.

# Données démographiques

## Âge moyen

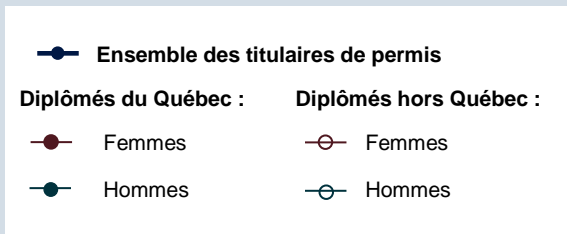
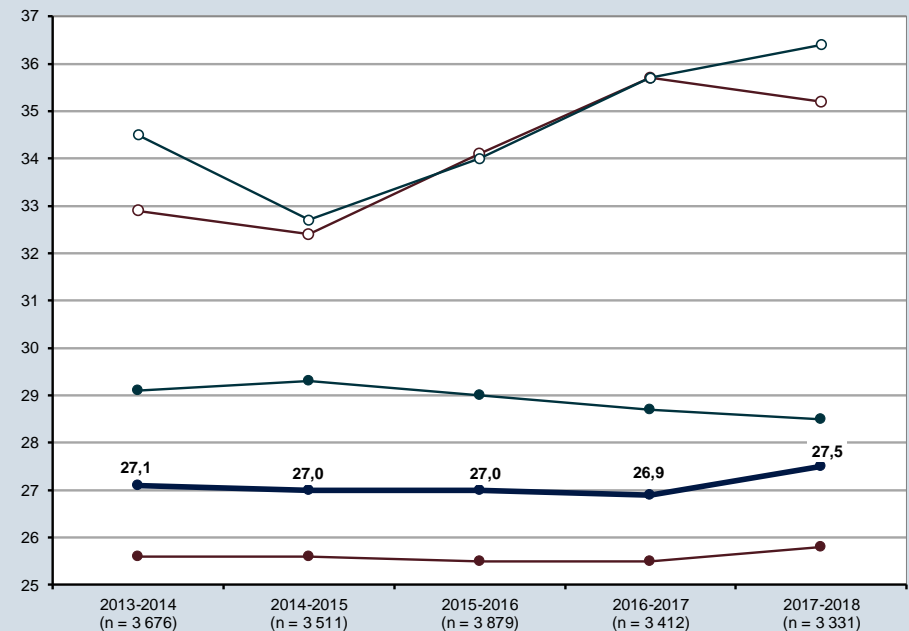
Le graphique 3 montre que les diplômés qui ont obtenu un permis de l'OIIQ en 2017-2018 avaient en moyenne 27,5 ans. L'âge moyen des nouveaux titulaires de permis atteint son plus haut niveau des dernières années, après être demeuré stable à 27 ans jusqu'en 2016-2017. En comparaison, les infirmières et infirmiers qui sont entrés dans la profession avant 2000 avaient, en moyenne, moins de 24 ans (données non illustrées) à l'obtention de leur permis. C'est surtout à compter des années 1990 que l'âge moyen à l'entrée dans la profession a augmenté, ce qui s'explique par le fait que, pour un nombre grandissant de personnes, le choix de la profession infirmière correspond à une réorientation de carrière ou à un retour sur le marché du travail.

Par ailleurs, l'âge moyen de la relève varie considérablement selon le sexe et selon l'origine de la formation initiale. Par exemple, chez la relève diplômée du Québec, les hommes sont de trois à quatre ans plus âgés que leurs consœurs; en 2017-2018, l'écart se rétrécit quelque peu et leur âge moyen est de 28,5 ans, comparativement à 25,6 ans pour les femmes.

Quant à la relève formée hors Québec, dans son ensemble, elle est de six à huit ans plus âgée que la moyenne lorsqu'elle obtient un permis d'exercice au Québec : en effet, l'âge moyen des diplômés hors Québec varie de 32 à 36 ans. Par contre, on note peu de différence entre les hommes et les femmes.

**Graphique 3**

**Âge moyen au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon le sexe et selon l'origine des diplômés, permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018**



# Données démographiques

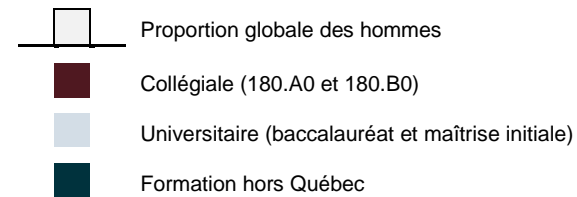
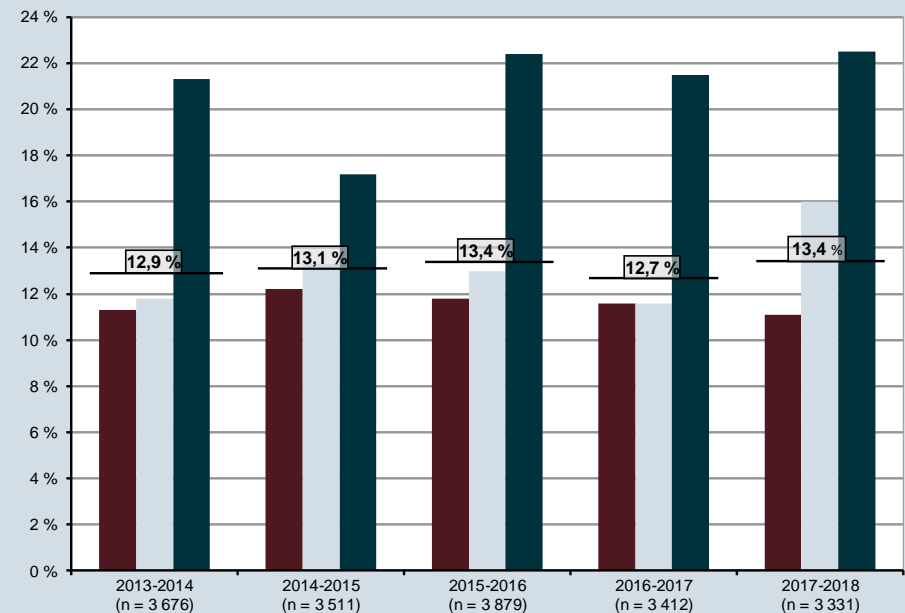
## Proportion des hommes

Le graphique 4 indique que les hommes représentent 13,4 % des titulaires de permis délivrés en 2017-2018, soit un taux comparable à celui des quatre années précédentes. Rappelons que la proportion des hommes au sein de la relève infirmière a fluctué depuis qu'ils ont été admis dans la profession en 1970 : elle avait atteint un sommet de 15 % en 1988, puis était redescendue à 8 % en 2002. Par la suite, cette proportion est remontée jusqu'à atteindre 13,8 % en 2012-2013, soit le taux le plus élevé depuis le début des années 2000. Dans l'ensemble de l'effectif, la proportion des infirmiers est de 11,2 % en 2017-2018 (données non illustrées).

Chez la relève titulaire d'un diplôme collégial du Québec, la proportion des hommes se situe autour de 11 à 12 % et semble assez stable d'année en année. La proportion des infirmiers est légèrement plus élevée chez les diplômés des universités québécoises, variant de 12 à 13 %; toutefois, elle a atteint 16 % pour la dernière année. Quant à la relève provenant de l'extérieur du Québec, la proportion des hommes varie entre 17 et 22 % selon l'année mais demeure, dans tous les cas, nettement plus élevée que celle observée chez les diplômés du Québec.

**Graphique 4**

**Proportion des hommes parmi les titulaires de permis, selon la formation initiale, permis délivrés de 2013-2014 à 2017-2018**



# Inscription au Tableau et intégration de la profession

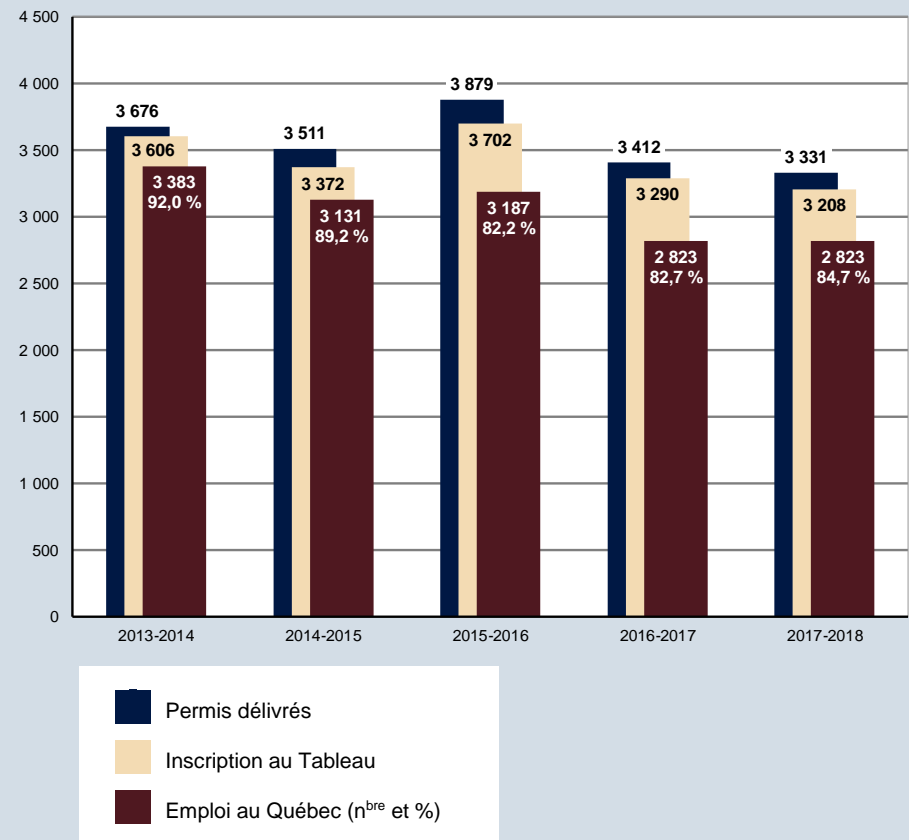
## Portrait de l'ensemble des titulaires de permis

Le graphique 5 montre que 2 823 infirmières et infirmiers de la relève avaient un emploi principal au Québec au 31 mars 2018, ce qui représente 84,7 % des 3 331 titulaires de permis délivrés en 2017-2018. La proportion de la relève qui intègre la profession dans l'année d'obtention du permis, ou taux d'intégration, a diminué de 10 points de pourcentage entre 2013-2014 et 2015-2016; on ne note qu'une légère amélioration de deux points de pourcentage au cours de la dernière année. On rappelle que le taux d'intégration de la relève se maintenait entre 92 et 93 % depuis 2007-2008.

En termes de nombre, au cours de chacune des deux dernières années, ce sont quelque 350 infirmières et infirmiers de la relève de moins qu'en 2015-2016 qui ont intégré le marché de l'emploi au Québec. Soulignons toutefois qu'environ 350 titulaires de permis délivrés en 2015-2016 ont obtenu un emploi l'année suivante (2016-2017), soit un an après l'obtention de leur permis; ce phénomène s'est répété pour la relève de 2016-2017<sup>8</sup>.

**Graphique 5**

**Nombre de permis délivrés, de titulaires de permis inscrits au Tableau et de titulaires ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2013-2014 à 2017-2018**



<sup>8</sup> En effet, une proportion grandissante de la relève infirmière intègre le marché du travail un an ou plus après l'obtention du permis (voir graphique 7, page 17).



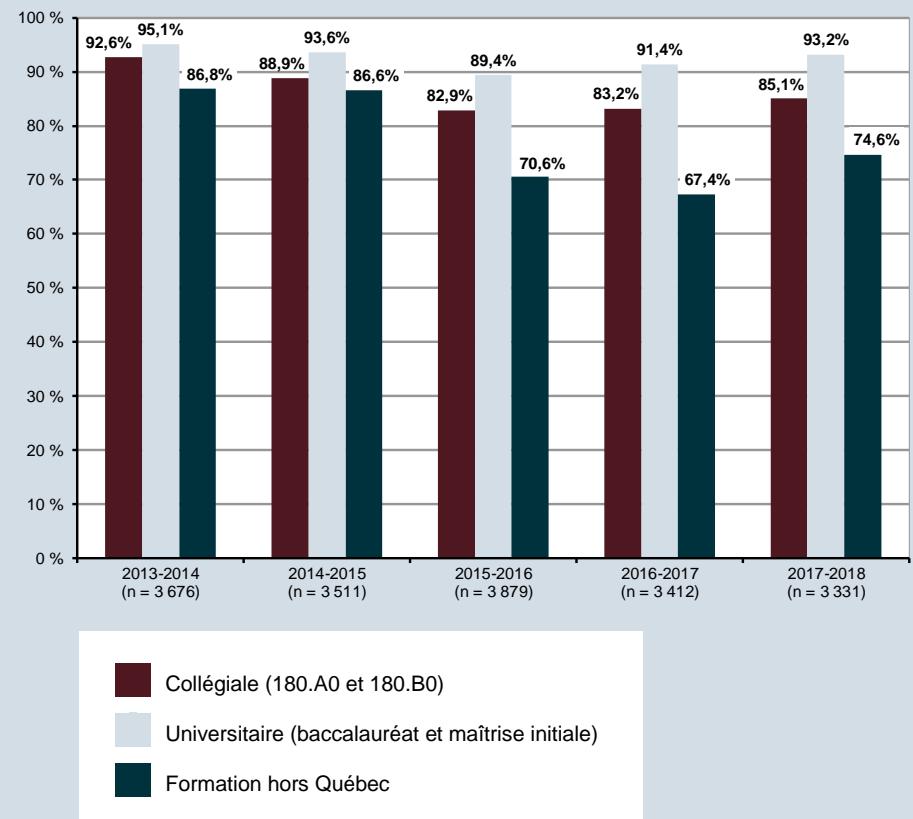
# Inscription au Tableau et intégration de la profession

## Taux d'emploi selon la formation initiale

Tel qu'illustré à la page précédente, le taux d'intégration de la relève infirmière sur le marché de l'emploi dans l'année d'obtention du permis est en baisse depuis 2014-2015. Le graphique 6 montre que cette baisse est plus marquée chez les diplômés d'un programme collégial que chez les diplômés universitaires. En outre, on observe une différence dès 2013-2014, année au cours de laquelle le taux d'intégration des diplômés collégiaux se situait à 92,6 %, comparativement à 95,1 % chez les diplômés universitaires. Au cours des deux années suivantes (2014-2015 et 2015-2016), le taux d'emploi de la relève diplômée d'un programme collégial a diminué de 10 points de pourcentage pour se situer à 83 %. Quant au taux d'emploi de la relève diplômée d'un programme universitaire, il baisse juste sous les 90 % en 2015-2016, mais remonte dès 2016-2017 et atteint 93,2 % pour la dernière année. Enfin, le taux d'intégration de la relève formée hors Québec se situe à 74,6 % en 2017-2018. Comme le montre le graphique 6, ce taux avait diminué de presque 20 points entre 2014-2015 et 2016-2017; il est remonté de 6 points au cours de la dernière année.

**Graphique 6**

**Taux d'emploi des titulaires de permis au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2013-2014 à 2017-2018**





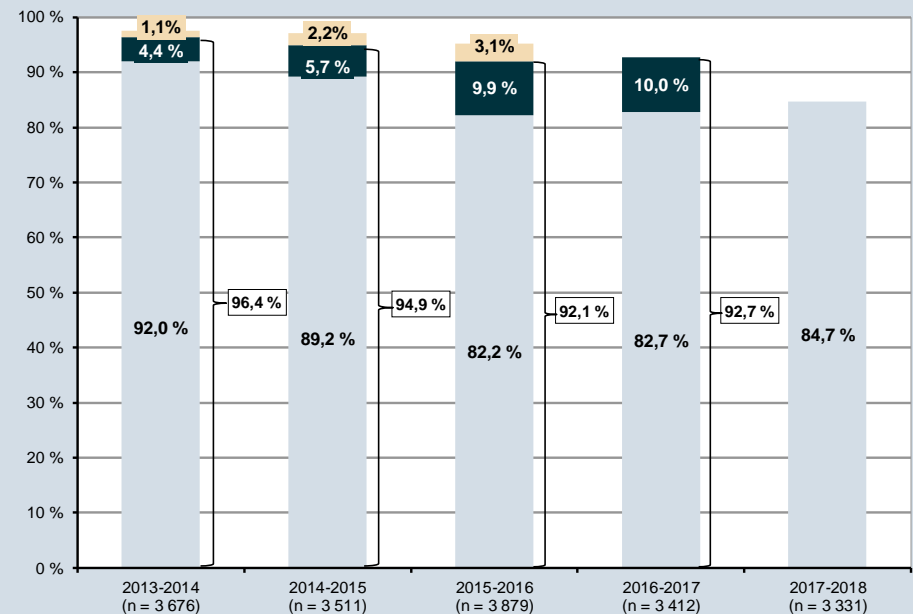
# Inscription au Tableau et intégration de la profession

## Taux d'emploi selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis

Tel qu'il a été illustré aux pages précédentes, le taux d'intégration de la relève sur le marché du travail avant la fin de l'année d'obtention du permis est en baisse. En outre, comme le montre le graphique 7, une proportion grandissante d'infirmières et infirmiers de la relève obtient un emploi au Québec plus d'un an après l'obtention du permis. En effet, chez les titulaires de permis délivrés en 2015-2016 ou en 2016-2017, 10 % ont intégré le marché du travail un an après l'obtention du permis; jusqu'à la relève de 2013-2014, cette proportion était inférieure à 5 %. Ainsi, même en tenant compte des titulaires de permis qui obtiennent de l'emploi un an après l'obtention du permis, le taux d'emploi total de la relève dans les deux premières années est en baisse : ce taux est de 96,4 % pour la relève de 2013-2014, mais descend en bas de 93 % pour la relève de 2015-2016 et 2016-2017.

Graphique 7

Taux d'emploi des titulaires de permis, selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis, de 2013-2014 à 2017-2018



2 ans après l'obtention du permis  
 1 an après l'obtention du permis  
 Année d'obtention du permis

} Taux d'intégration total dans les 2 premières années

## Situation d'emploi

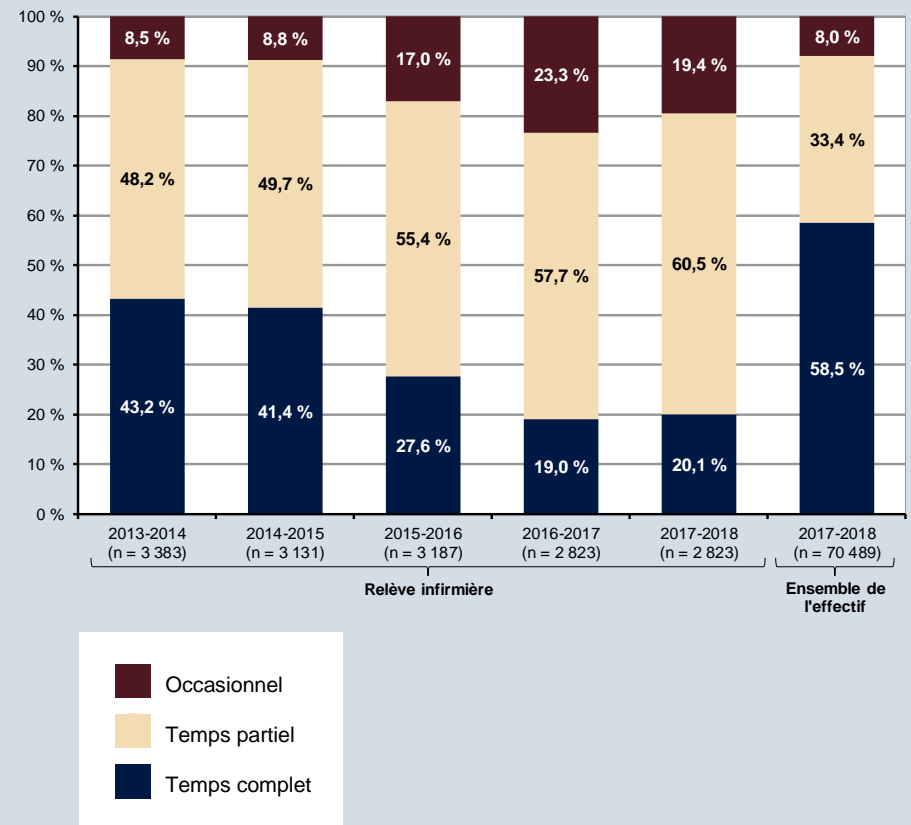
Cette section porte sur les infirmières et infirmiers de la relève inscrits au Tableau de l'OIIQ et déclarant qu'ils ont un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis.

Le graphique 8 indique que 20,1 % des infirmières et infirmiers de la relève de 2017-2018 travaillaient à temps complet, 60,5 %, à temps partiel et 19,4 %, sur une base occasionnelle<sup>9</sup>. La proportion de la relève travaillant à temps complet, qui avait atteint un sommet de presque 47 % en 2012-2013 (donnée non illustrée), a diminué de 28 points de pourcentage au cours des quatre années suivantes pour atteindre 19 % en 2016-2017; on ne note pas d'amélioration significative au cours de la dernière année. En corollaire, le taux d'emploi occasionnel de la relève a plus que doublé en deux ans, passant d'à peine 9 % en 2014-2015 à plus de 23 % en 2016-2017. Rappelons toutefois que ce taux s'élevait à plus de 30 % jusqu'au milieu des années 2000.

À titre comparatif, le graphique 8 montre que 58,5 % de l'ensemble des infirmières et infirmiers du Québec travaillent à temps complet, soit près du triple du taux enregistré pour la relève.

**Graphique 8**

**Situation d'emploi, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018**



Annexe 7 – Situation d'emploi, par région de l'employeur

<sup>9</sup> Il est possible, dans certains cas, que des membres répondent à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées, plutôt qu'en fonction de la situation d'emploi qui leur est attribuée.

## Secteur d'emploi

La grande majorité des infirmières et infirmiers de la relève exercent la profession dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Le graphique 9 indique que, jusqu'en 2014-2015, cette proportion variait autour de 96 %, selon l'année, mais qu'elle est descendue à 94 % pour la relève des trois dernières années. Comparativement, la proportion de l'ensemble de l'effectif qui exerce dans le RSSS est de 84,5 % en 2017-2018.

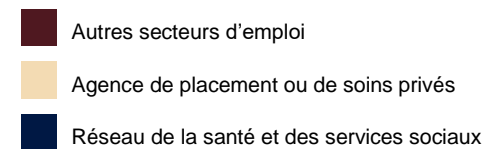
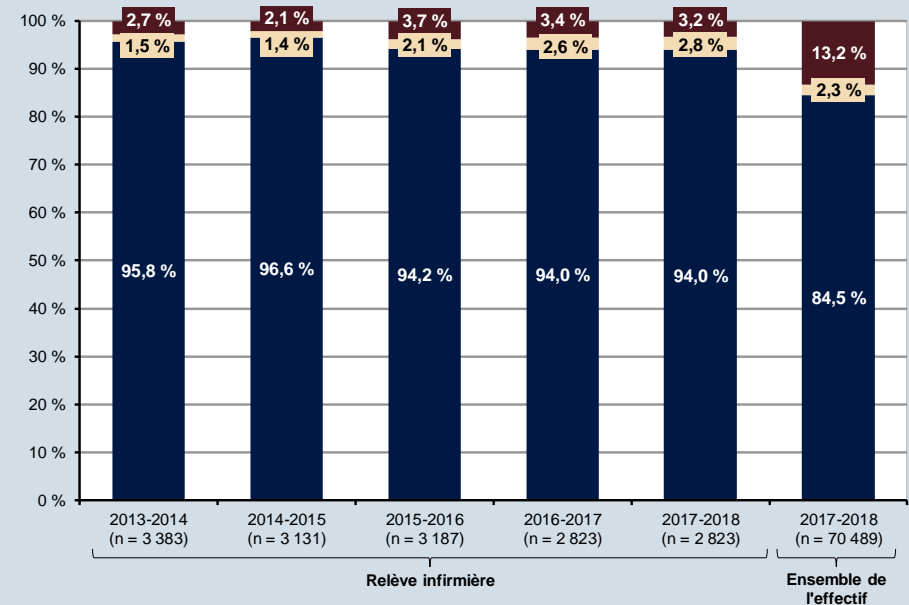
### Agence de placement de personnel et de soins privés

Parallèlement à la diminution de la proportion de la relève qui travaille dans le réseau, on note une augmentation dans les autres secteurs d'emploi, notamment dans les agences de placement de personnel infirmier et de soins privés. Le graphique 9 montre que la proportion de la relève de 2017-2018 qui travaille par l'intermédiaire d'une de ces entreprises est de 2,8 %; cette proportion est en hausse depuis 2014-2015 lorsqu'elle avait atteint son plus bas niveau depuis une dizaine d'années, soit 1,4 %. Au cours des trois dernières années, cette proportion a doublé et dépasse maintenant celle observée chez l'ensemble de l'effectif, qui est de 2,3 % en 2017-2018. À noter que la proportion de l'ensemble de l'effectif travaillant pour une agence de placement atteignait 4 % en 2010-2011 et est en baisse depuis.

Par ailleurs, un peu plus de 3 % des infirmières et infirmiers de la relève, soit près d'une centaine, travaillent dans d'autres milieux, principalement des cliniques médicales, des résidences privées pour aînés et des organismes communautaires.

Graphique 9

Secteur d'emploi, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018



# Fonction principale

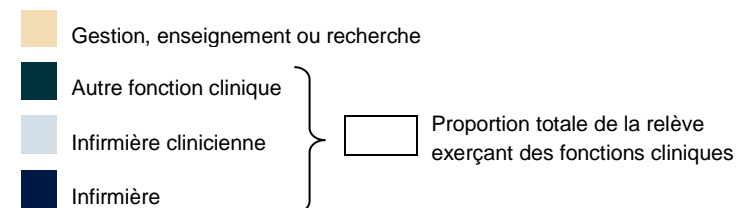
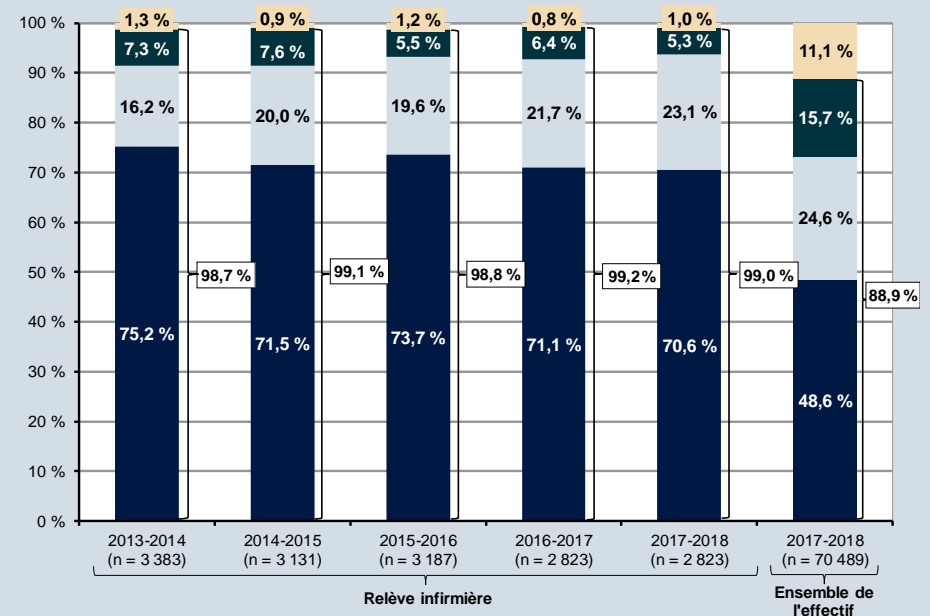
Le graphique 10 indique que presque toutes les infirmières et infirmiers de la relève occupent des fonctions cliniques et que cette statistique est très stable d'une année à l'autre, soit autour de 99 %.

## Infirmières cliniciennes

La proportion des infirmières et infirmiers de la relève de 2017-2018 qui exercent la fonction d'infirmière clinicienne<sup>10</sup> atteint 23,1 %. Il s'agit de la proportion la plus élevée enregistrée à ce jour. En outre, la proportion des cliniciennes augmente rapidement dans les années qui suivent l'entrée dans la profession, vu qu'environ la moitié de la relève titulaire d'un DEC poursuit ses études de baccalauréat (voir graphique 2, page 12) : par exemple, 35 % des infirmières et infirmiers ayant intégré la profession en 2013-2014 exercent la fonction d'infirmière clinicienne en 2017-2018 (données non illustrées), comparativement à 16,2% au moment de l'entrée dans la profession, comme le montre le graphique 10. La proportion de l'ensemble de l'effectif qui exerce la fonction d'infirmière clinicienne en 2017-2018 est de 24,6 %.

Graphique 10

Fonction principale, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018



<sup>10</sup> Cette appellation d'emploi requiert un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat par cumul de certificats, dont au moins deux en sciences infirmières.

# Domaine de pratique

## Soins en santé physique ou à des clientèles particulières

Le graphique 11 montre que la majorité des infirmières et infirmiers de la relève exerce dans le domaine des soins en santé physique, principalement en soins médicaux ou chirurgicaux où l'on trouve 27,7 % de la relève en 2017-2018. Cette proportion fluctue d'année en année mais demeure autour de 30 %. On note également que 13 % de la relève de la dernière année exerce en soins en gérontologie et en gériatrie, soit près du double qu'il y a cinq ans.

## Soins critiques

Quant aux infirmières et infirmiers de la relève qui exercent en soins critiques, leur proportion diminue et se situe à 10,3 % en 2017-2018. Comme le montre le graphique 11, cette proportion est inférieure à celle observée dans l'ensemble de l'effectif depuis au moins trois ans. Rappelons que la proportion de la relève exerçant en soins critiques dépassait les 20 % à la fin de la dernière décennie.

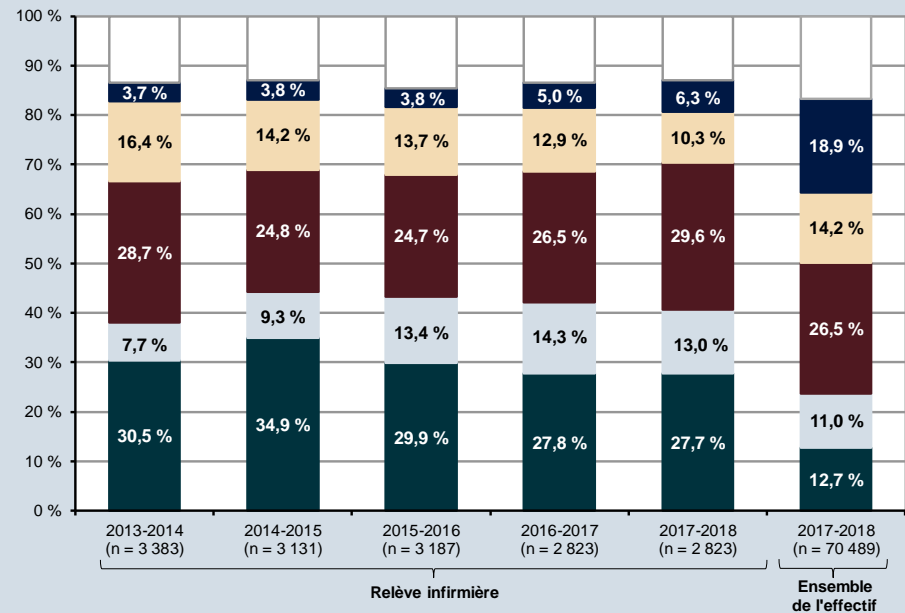
## Soins de première ligne

Enfin, le graphique 11 indique que peu d'infirmières et infirmiers de la relève commencent leur pratique en soins de première ligne, bien que leur proportion soit en hausse au cours des deux dernières années. En effet, cette proportion atteint 6,3 % en 2017-2018; à titre de comparaison, 18,9 % de l'ensemble de l'effectif exerce en soins de première ligne. Toutefois, plusieurs infirmières et infirmiers s'orientent vers les soins de première ligne dans les années qui suivent leur entrée dans la profession : par exemple, parmi la relève de 2013-2014, 13 % exercent en soins de première ligne en 2017-2018 (données non illustrées), comparativement à 3,7 % lors de l'entrée dans la profession, comme le montre le graphique 11.

Rappelons que le baccalauréat en sciences infirmières est la formation qui prépare les infirmières et infirmiers à exercer en soins critiques et en soins dans la communauté ou en première ligne.

Graphique 11

Domaine de pratique, relève de 2013-2014 à 2017-2018 et ensemble de l'effectif en 2017-2018



- Plusieurs/autres domaines
- Soins de première ligne
- Soins critiques
- Autres soins en santé physique ou à des clientèles particulières
- Soins en gérontologie et gériatrie
- Soins médicaux et/ou chirurgicaux

## Rétention de la relève de 2008-2009 à 2012-2013

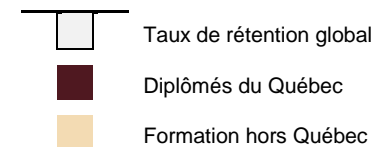
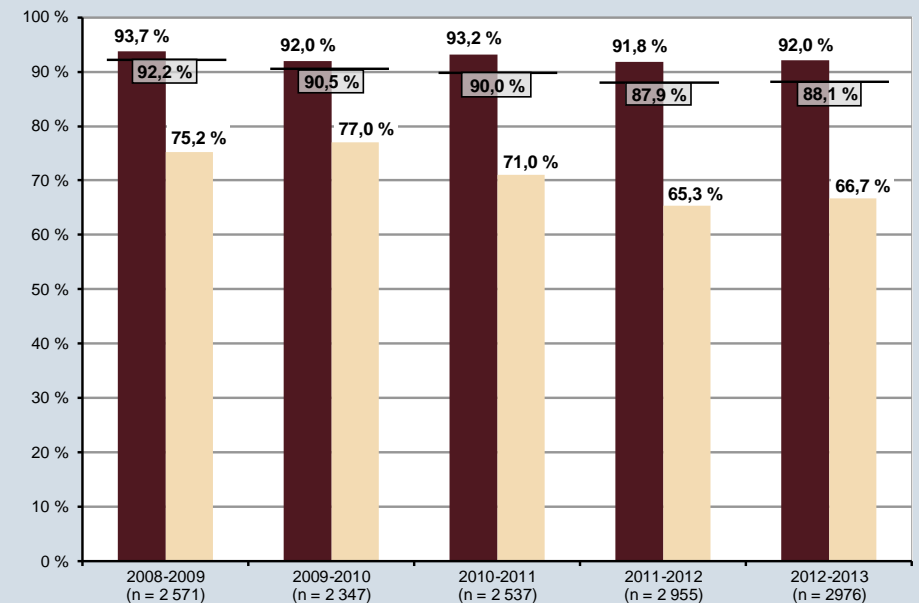
Cette section porte sur les infirmières et infirmiers de la relève de 2008-2009 à 2012-2013, soit les cinq dernières cohortes qui ont obtenu leur permis d'exercice depuis au moins cinq ans.

Le graphique 12 montre que, globalement, neuf infirmières et infirmiers de la relève sur dix étaient toujours inscrits au Tableau de l'OIIQ cinq ans après l'obtention de leur permis. Le taux de rétention a atteint un plafond de 92 % pour les cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession à partir du début des années 2000 jusqu'en 2008-2009; puis, il est redescendu à 90 % pour les deux cohortes suivantes (2009-2010 et 2010-2011) et même à 88 % pour les deux dernières cohortes ayant atteint cinq ans d'ancienneté, soit celles de 2011-2012 et 2012-2013. Rappelons toutefois que le taux de rétention de la relève infirmière atteignait à peine 85 % pour les cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession dans les années 1990 (données non illustrées).

Le graphique 12 montre que le taux de rétention de la relève diplômée du Québec fluctue entre 92 et 94 %, selon la cohorte. Quant à la relève formée hors Québec, son taux de rétention atteignait plus de 75 % jusqu'à la cohorte de 2009-2010, mais redescend autour de 66 % pour les deux dernières cohortes ayant atteint cinq ans d'ancienneté. Notons que les diplômés de France représentent une proportion plus importante des diplômés hors Québec ayant obtenu un permis de l'OIIQ à compter de 2010 et que le taux de rétention de ces derniers varie entre 55 et 65 %, selon la cohorte; comparativement, le taux de rétention moyen des diplômés d'autres pays varie autour de 90 % (données non illustrées). Cela peut expliquer la diminution du taux de rétention global pour l'ensemble des diplômés hors Québec.

Graphique 12

Proportion de la relève de 2008-2009 à 2012-2013 inscrite au Tableau de l'OIIQ cinq ans après l'obtention du permis d'exercice, selon l'origine de la formation initiale



Annexe 8 – Rétention de la relève de 2008-2009 à 2012-2013, par région de l'employeur

## Découpage régional

Les données régionales comprises en annexe sont présentées selon les dix-sept régions administratives établies par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur la division territoriale (L.R.Q., c. D-11). Quant aux 12 fascicules régionaux qui complètent ce rapport, ils font référence aux sections de l'OIIQ. Le tableau ci-dessous indique la correspondance entre les sections de l'OIIQ ou ordres régionaux, les régions administratives et les régions sociosanitaires du MSSS. Les tableaux régionaux sont présentés selon l'ordre numérique des régions administratives.

Sections de l'OIIQ	Régions administratives	Régions sociosanitaires
Abitibi-Témiscamingue	08 – Abitibi-Témiscamingue	08 – Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	01 – Bas-Saint-Laurent	01 – Bas-Saint-Laurent
	11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Chaudière-Appalaches	12 – Chaudière-Appalaches	12 – Chaudière-Appalaches
Côte-Nord	09 – Côte-Nord	09 – Côte-Nord
Estrie	05 – Estrie	05 – Estrie
Laurentides/Lanaudière	14 – Lanaudière	14 – Lanaudière
	15 – Laurentides	15 – Laurentides
Mauricie et Centre-du-Québec	04 – Mauricie	04 – Mauricie et Centre-du- Québec
	17 – Centre-du-Québec	
Montérégie	16 – Montérégie <sup>11</sup>	16 – Montérégie
Montréal/Laval	06 – Montréal	06 – Montréal
	13 – Laval	13 – Laval
Outaouais	07 – Outaouais	07 – Outaouais
Québec	03 – Capitale-Nationale	03 – Capitale-Nationale
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean
	10 – Nord-du-Québec	10 – Nord-du-Québec
		17 – Nunavik
		18 – Terres-Cries-de-la-Baie-James



Méthodologie - Collecte et traitement des données

<sup>11</sup> Les installations et points de services des anciens CSSS La Pommeraie et CSSS de la Haute-Yamaska, bien qu'ils soient situés dans la région administrative de la Montérégie, ont été fusionnés au CIUSSS de l'Estrie-CHUS le 1<sup>er</sup> avril 2015. Toutefois, puisque les données régionales du présent rapport sont présentées par région administrative, les infirmières et infirmiers qui travaillent dans ces installations sont comptés dans la région administrative de Montérégie.

# Déclaration annuelle

Puisque la déclaration annuelle peut être remplie seulement en ligne, aucune version papier n'est disponible; il n'est donc pas possible de la reproduire dans le présent document. L'information présentée ci-dessous indique, tels qu'ils apparaissent en ligne, les choix de réponses aux questions fonction principale (regroupée sous quatre domaines d'activité), domaine de pratique (regroupé sous quatre grands domaines) et situation d'emploi (trois seuls choix possible)

Domaine d'activité	Fonction principale
<ul style="list-style-type: none"> <li>Clinique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistante inf.-chef / assistante de la sup. imm.</li> <li>Conseillère cadre</li> <li>Conseillère en soins infirmiers (monitrice)</li> <li>Coord. de suivi syst. de client. (inf. pivot, de liaison)</li> <li>Infirmière (incluant chef d'équipe)</li> <li>Infirmière clinicienne</li> <li>Inf. clin. ass. inf.-chef / inf. clin. ass. de la sup. imm.</li> <li>Inf. clinicienne spécialisée (détenant un cert. de spéc.)</li> <li>Inf. en dispensaire (point de service isolé, poste isolé)</li> <li>Inf. praticienne spécialisée (détenant un cert. de spéc.)</li> <li>Infirmière première assistante en chirurgie</li> <li>Inf. psychothérapeute (détenant un permis de psychothérapeute)</li> <li>Autre fonction clinique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargée de cours</li> <li>Doyenne / directrice / responsable de programme</li> <li>Professeure / enseignante</li> <li>Soutien à l'ens. (travaux pratiques, inf. en lab., etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commissaire aux plaintes et à la qualité des services</li> <li>Coord. d'activités / chef d'un. de soins inf. (inf.-chef)</li> <li>Directrice (autre que DSI) / dir. adj. / adj. à la dir.</li> <li>Directrice des soins infirmiers (LSSS, art.206-208)</li> <li>Gestionnaire de risques</li> <li>Responsable des soins infirmiers (LSSS, art. 206-208)</li> <li>Autre fonction de gestion</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargée de recherche</li> <li>Directrice de projet de recherche</li> <li>Autre fonction de recherche</li> </ul>



## Déclaration annuelle (suite)

Domaine de pratique (regroupé)	Domaine de pratique (spécifique)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins en santé physique/soins à des clientèles particulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soins aux diabétiques</li> <li>○ Soins de fin de vie</li> <li>○ Soins des pieds</li> <li>○ Soins en cardiologie (cardiovasculaire, chirurgie cardiaque...)</li> <li>○ Soins en gériatrie et gérontologie</li> <li>○ Soins en néphrologie (insuff. rénale, greffe, dialyse,...)</li> <li>○ Soins en neurologie (neurochirurgie,...)</li> <li>○ Soins en oncologie (héματο-oncologie, ...)</li> <li>○ Soins en pédiatrie</li> <li>○ Soins en périnatalité (grossesse à risque, obstétrique,...)</li> <li>○ Soins en réadaptation</li> <li>○ Soins en stomothérapie (soins des plaies)</li> <li>○ Soins médicaux et/ou chirurgicaux (généraux et spécialisés)</li> <li>○ Soins périopératoires (salle d'op., USPA, bloc op.)</li> <li>○ Soins rel. aux dons et greffes d'organes et tissus</li> <li>○ Soins respiratoires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins critiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soins aux grands brûlés</li> <li>○ Soins d'urgence</li> <li>○ Soins intensifs aux adultes (méd., chir. ou coronariens)</li> <li>○ Soins intensifs en néonatalogie</li> <li>○ Soins intensifs pédiatriques</li> </ul>

## Déclaration annuelle (suite)

Domaine de pratique (regroupé) (suite)	Domaine de pratique (spécifique)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins de première ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Clinique privée</li> <li>○ Clinique-réseau</li> <li>○ Groupe de médecine familiale (GMF)</li> <li>○ Info-Santé</li> <li>○ Maintien/soins à domicile</li> <li>○ Petite enfance/famille (suivi de grossesse, enfants 0-5 ans)</li> <li>○ Santé des jeunes/scolaire (jeunes 5-18 ans, inf. milieu scol.)</li> <li>○ Santé et sécurité au travail</li> <li>○ Services courants</li> <li>○ Autres soins 1re ligne (vacc., prél., clin. voyage, pharm.)</li> <li>○ Plusieurs domaines en soins de première ligne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins en santé mentale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soins en santé mentale de première ligne</li> <li>○ Soins en santé mentale spéc. et ultraspec.</li> <li>○ Toxicomanie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres types de soins et de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prévention et contrôle des infections</li> <li>○ Santé publique (enquête épidémiologique, etc.)</li> <li>○ Autre domaine</li> <li>○ Plusieurs domaines</li> <li>○ Ne s'applique pas</li> </ul>
Situation d'emploi	
(pas de regroupement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Temps complet régulier (TCR)</li> <li>○ Temps partiel régulier (TPR)</li> <li>○ Temps partiel occasionnel (TPO)</li> </ul>



## Secteur d'emploi

L'OIIQ attribue une catégorie à tous les employeurs (y compris aux travailleurs autonomes) du domaine des soins infirmiers ou de la santé déclarés par les membres et situés au Québec. Cette catégorie décrit le type d'établissement, d'entreprise ou d'organisme dont il s'agit. Dans la présente publication, ces catégories sont regroupées sous trois grands secteurs, comme le montre le tableau suivant.

Secteur d'emploi	Contenu
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)</li> </ul>	<p>Établissements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)</li> <li>○ centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)</li> <li>○ centre hospitalier universitaire et institut universitaire (établissements non fusionnés)</li> <li>○ établissement du Nord québécois (non visé par la Loi 10)</li> </ul> <p>Établissements privés conventionnés ou privés non conventionnés<sup>12</sup></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Agence de placement de personnel infirmier ou de soins</li> </ul>	<p>Entreprise privée ayant pour activité principale l'affectation d'infirmières (ou autres catégories de personnel) auprès d'établissements de santé, d'entreprises, de patients ou de leur famille</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Autre secteur d'emploi</li> </ul>	<p>Employeurs publics (autre que le RSSS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ organisme public ou parapublic du domaine de la santé (p. ex., Institut national de santé publique) ou d'autres domaines (p. ex., ministère de la Défense nationale, centres de détention, etc.)</li> </ul> <p>Secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ clinique médicale, clinique de soins infirmiers ou de soins de santé</li> <li>○ entreprise hors du domaine de la santé (p. ex., industrie minière ou forestière)</li> <li>○ compagnie pharmaceutique</li> <li>○ résidence privée pour personnes âgées et autres clientèles</li> </ul> <p>Secteur communautaire/OSBL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ organisme communautaire, communauté religieuse, communauté autochtone</li> </ul> <p>Secteur de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ établissement d'enseignement (cégep, université, centre de formation professionnelle)</li> </ul>



Méthodologie - Collecte et traitement des données

12 L'OIIQ inclut ces établissements dans le secteur RSSS puisqu'ils exploitent une mission CH, CHSLD, CLSC ou CR.

# Évolution du nombre de permis délivrés, par région de la formation initiale<sup>13</sup>

Région de la formation initiale	2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		Variation depuis 2013-2014
	Nombre	Variation <sup>14</sup>	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	
Bas-Saint-Laurent	115	27,8 %	86	-25,2 %	92	7,0 %	70	-23,9 %	57	-18,6 %	-50,4 %
Saguenay-Lac-St-Jean	161	-10,1 %	150	-6,8 %	177	18,0 %	133	-24,9 %	119	-10,5 %	-26,1 %
Capitale-Nationale	394	6,2 %	441	11,9 %	476	7,9 %	430	-9,7 %	399	-7,2 %	1,3 %
Mauricie	172	6,8 %	147	-14,5 %	177	20,4 %	144	-18,6 %	151	4,9 %	-12,2 %
Estrie	113	10,8 %	130	15,0 %	168	29,2 %	129	-23,2 %	125	-3,1 %	10,6 %
Montréal	1 074	30,0 %	985	-8,3 %	1 059	7,5 %	1 002	-5,4 %	928	-7,4 %	-13,6 %
Outaouais	107	57,4 %	87	-18,7 %	103	18,4 %	71	-31,1 %	73	2,8 %	-31,8 %
Abitibi-Témiscamingue	51	8,5 %	55	7,8 %	54	-1,8 %	53	-1,9 %	53	0,0 %	3,9 %
Côte-Nord	17	-37,0 %	34	100,0 %	31	-8,8 %	24	-22,6 %	25	4,2 %	47,1 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	-16,7 %	15	50,0 %	37	146,7 %	24	-35,1 %	18	-25,0 %	80,0 %
Chaudière-Appalaches	99	8,8 %	106	7,1 %	107	0,9 %	99	-7,5 %	78	-21,2 %	-21,2 %
Laval	123	123,6 %	143	16,3 %	187	30,8 %	147	-21,4 %	235	59,9 %	91,1 %
Lanaudière	81	11,0 %	63	-22,2 %	65	3,2 %	65	0,0 %	61	-6,2 %	-24,7 %
Laurentides	134	41,1 %	135	0,7 %	153	13,3 %	189	23,5 %	133	-29,6 %	-0,7 %
Montérégie	360	20,0 %	346	-3,9 %	406	17,3 %	341	-16,0 %	302	-11,4 %	-16,1 %
Centre-du-Québec	82	30,2 %	55	-32,9 %	66	20,0 %	109	65,2 %	76	-30,3 %	-7,3 %
Sous-total - Diplômés du Québec	3 099	20,8 %	2 982	-3,8 %	3 362	12,7 %	3 035	-9,7 %	2 835	-6,6 %	-8,5 %
Diplômés hors Québec	577	21,2 %	529	-8,3 %	517	-2,3 %	377	-27,1 %	496	31,6 %	-14,0 %
<b>Grand total</b>	<b>3 676</b>	<b>20,9 %</b>	<b>3 511</b>	<b>-4,5 %</b>	<b>3 879</b>	<b>10,5 %</b>	<b>3 412</b>	<b>-12,0 %</b>	<b>3 331</b>	<b>-2,4 %</b>	<b>-9,4 %</b>



Retour au tableau provincial

<sup>13</sup> Correspond à la région où est situé l'établissement d'enseignement qui a délivré le diplôme de formation initiale. Les diplômés qui ont fait leur formation dans un campus situé à l'extérieur de la région de l'établissement principal sont comptés dans la région où ils ont suivi leur programme.

<sup>14</sup> La variation en 2013-2014 est calculée à partir du nombre de permis délivrés en 2012-2013 (données non illustrées).

# Poursuite de la formation au baccalauréat, par région de l'employeur<sup>15</sup>

Région de l'employeur	2013-2014			2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018			Moyenne (5 cohortes) %
	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	
Bas-Saint-Laurent	67	86,6 %	58	49	79,6 %	39	64	85,9 %	55	42	85,7 %	36	38	81,6 %	31	84,2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	97	56,7 %	55	88	56,8 %	50	86	64,0 %	55	72	59,7 %	43	69	65,2 %	45	60,2 %
Capitale-Nationale	328	66,5 %	218	318	61,0 %	194	309	66,0 %	204	244	66,0 %	161	223	68,2 %	152	65,3 %
Mauricie	110	37,3 %	41	88	39,8 %	35	62	35,5 %	22	75	33,3 %	25	87	32,2 %	28	35,8 %
Estrie	121	52,1 %	63	130	51,5 %	67	172	55,2 %	95	109	57,8 %	63	98	54,1 %	53	54,1 %
Montréal	743	35,9 %	267	609	36,1 %	220	605	33,1 %	200	538	37,4 %	201	522	209	40,0 %	36,4 %
Outaouais	73	24,7 %	18	64	42,2 %	27	71	22,5 %	16	53	41,5 %	22	55	31	56,4 %	36,1 %
Abitibi-Témiscamingue	49	75,5 %	37	49	65,3 %	32	43	86,0 %	37	45	73,3 %	33	41	34	82,9 %	76,2 %
Côte-Nord	12	75,0 %	9	29	62,1 %	18	39	48,7 %	19	29	55,2 %	16	22	14	63,6 %	58,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16	87,5 %	14	23	56,5 %	13	30	63,3 %	19	24	45,8 %	11	18	8	44,4 %	58,6 %
Chaudière-Appalaches	89	64,0 %	57	95	56,8 %	54	105	75,2 %	79	96	64,6 %	62	91	68	74,7 %	67,2 %
Laval	62	53,2 %	33	66	43,9 %	29	68	63,2 %	43	61	42,6 %	26	49	27	55,1 %	51,6 %
Lanaudière	90	52,2 %	47	60	43,3 %	26	91	46,2 %	42	86	53,5 %	46	103	51	49,5 %	49,3 %
Laurentides	107	37,4 %	40	112	48,2 %	54	120	54,2 %	65	103	51,5 %	53	89	45	50,6 %	48,4 %
Montérégie	355	43,4 %	154	300	44,0 %	132	324	51,2 %	166	323	47,4 %	153	283	122	43,1 %	45,9 %
Centre-du-Québec	62	19,4 %	12	60	41,7 %	25	68	50,0 %	34	84	38,1 %	32	51	24	47,1 %	39,1 %
Hors Québec ou sans emploi	146	53,4 %	78	176	50,0 %	88	358	49,7 %	178	329	56,8 %	187	252	145	57,5 %	53,6 %
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>2 534</b>	<b>47,4 %</b>	<b>1 202</b>	<b>2 324</b>	<b>47,5 %</b>	<b>1 103</b>	<b>2 619</b>	<b>50,8 %</b>	<b>1 330</b>	<b>2 318</b>	<b>50,6 %</b>	<b>1 172</b>	<b>2 092</b>	<b>1 087</b>	<b>52,0 %</b>	<b>49,6 %</b>



Retour au graphique provincial

15 Ce tableau concerne seulement la relève infirmière titulaire d'un DEC 180.A0 qui était inscrite au Tableau de l'OIIQ au cours de l'année d'obtention du permis et qui avaient un emploi au Québec. Les données indiquent si ces infirmières et infirmiers se sont inscrits au baccalauréat en sciences infirmières au cours de cette année (session d'automne ou d'hiver). Le taux de poursuite des études ne tient pas compte de ceux et celles qui s'inscrivent au baccalauréat plus d'un an après l'entrée dans la profession (environ 10 %).

# Intégration sur le marché du travail dans la région de la formation initiale<sup>16</sup>

Région de la formation initiale	2013-2014			2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018			Moyenne des 5 années							
	N <sup>bre</sup> de permis délivrés	Région de l'employeur au 31 mars 2014			N <sup>bre</sup> de permis délivrés	Région de l'employeur au 31 mars 2015			N <sup>bre</sup> de permis délivrés	Région de l'employeur au 31 mars 2016			N <sup>bre</sup> de permis délivrés	Région de l'employeur au 31 mars 2017			N <sup>bre</sup> de permis délivrés	Région de l'employeur au 31 mars 2018			Région de l'employeur (31 mars - année du permis)		
		Dans la région	Autre région	Sans emploi		Dans la région	Autre région	Sans emploi		Dans la région	Autre région	Sans emploi		Dans la région	Autre région	Sans emploi		Dans la région	Autre région	Sans emploi	Dans la région	Autre région	Sans emploi
Bas-Saint-Laurent	115	54 %	37 %	9 %	86	53 %	40 %	7 %	92	63 %	24 %	13 %	70	56 %	31 %	13 %	57	60 %	30 %	11 %	57 %	33 %	10 %
Saguenay-L.-Saint-Jean	161	66 %	28 %	6 %	150	68 %	21 %	11 %	177	55 %	33 %	12 %	133	62 %	28 %	11 %	119	70 %	20 %	10 %	64 %	26 %	10 %
Capitale-Nationale	394	77 %	19 %	4 %	441	71 %	20 %	9 %	476	64 %	23 %	13 %	430	63 %	21 %	16 %	399	65 %	24 %	11 %	68 %	21 %	11 %
Mauricie	172	67 %	26 %	7 %	147	59 %	28 %	13 %	177	39 %	50 %	11 %	144	53 %	37 %	10 %	151	67 %	25 %	8 %	57 %	34 %	10 %
Estrie	113	74 %	16 %	10 %	130	78 %	12 %	10 %	168	80 %	11 %	10 %	129	70 %	13 %	17 %	125	66 %	18 %	16 %	74 %	14 %	12 %
Montréal	1074	76 %	15 %	9 %	985	70 %	17 %	13 %	1059	65 %	13 %	22 %	1002	62 %	17 %	20 %	928	62 %	18 %	20 %	67 %	16 %	17 %
Outaouais	107	75 %	18 %	7 %	87	78 %	13 %	9 %	103	62 %	10 %	28 %	71	70 %	8 %	21 %	73	75 %	12 %	12 %	72 %	12 %	16 %
Abitibi-Témiscamingue	51	86 %	10 %	4 %	55	84 %	9 %	7 %	54	76 %	11 %	13 %	53	79 %	8 %	13 %	53	68 %	23 %	9 %	79 %	12 %	9 %
Côte-Nord	17	35 %	53 %	12 %	34	74 %	18 %	9 %	31	87 %	3 %	10 %	24	71 %	13 %	17 %	25	76 %	8 %	16 %	72 %	16 %	12 %
Gasp.-Îles-de-la-Mad.	10	60 %	10 %	30 %	15	87 %	13 %	0 %	37	89 %	3 %	8 %	24	71 %	13 %	17 %	18	89 %	0 %	11 %	82 %	7 %	12 %
Chaudière-Appalaches	99	62 %	33 %	5 %	106	60 %	32 %	8 %	107	61 %	29 %	10 %	99	65 %	29 %	6 %	78	76 %	19 %	5 %	64 %	29 %	7 %
Laval	123	37 %	61 %	2 %	143	29 %	65 %	6 %	187	27 %	65 %	7 %	147	18 %	76 %	6 %	235	17 %	76 %	7 %	25 %	69 %	6 %
Lanaudière	81	77 %	20 %	4 %	63	65 %	33 %	2 %	65	69 %	22 %	9 %	65	80 %	12 %	8 %	61	69 %	23 %	8 %	72 %	22 %	6 %
Laurentides	134	61 %	33 %	6 %	135	61 %	28 %	10 %	153	62 %	27 %	10 %	189	49 %	39 %	12 %	133	52 %	36 %	12 %	57 %	33 %	10 %
Montérégie	360	76 %	20 %	4 %	346	66 %	25 %	9 %	406	65 %	18 %	17 %	341	69 %	18 %	13 %	302	72 %	17 %	11 %	69 %	19 %	11 %
Centre-du-Québec	82	66 %	32 %	2 %	55	71 %	18 %	11 %	66	64 %	20 %	17 %	109	61 %	28 %	11 %	76	46 %	46 %	8 %	61 %	29 %	10 %
<b>Moyenne des régions</b>	<b>3 099</b>	<b>71 %</b>	<b>22 %</b>	<b>7 %</b>	<b>2 982</b>	<b>67 %</b>	<b>23 %</b>	<b>10 %</b>	<b>3 362</b>	<b>62 %</b>	<b>22 %</b>	<b>16 %</b>	<b>3 035</b>	<b>61 %</b>	<b>24 %</b>	<b>15 %</b>	<b>2 835</b>	<b>61 %</b>	<b>26 %</b>	<b>13 %</b>	<b>64 %</b>	<b>23 %</b>	<b>12 %</b>



Retour au graphique provincial

<sup>16</sup> Ces données indiquent si les nouveaux titulaires avaient, au 31 mars de l'année d'obtention du permis, un emploi dans la région où ils ont fait leur formation initiale. Ce tableau concerne seulement la relève infirmière diplômés du Québec. Les titulaires de permis sans emploi ou exerçant à l'extérieur du Québec peuvent ou non être inscrits au Tableau.

## Situation d'emploi, par région de l'employeur

Région de l'employeur	2013-2014				2014-2015				2015-2016				2016-2017				2017-2018			
	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel
Bas-Saint-Laurent	77	32,5 %	59,7 %	7,8 %	57	31,6 %	57,9 %	10,5 %	68	7,4 %	60,3 %	32,4 %	48	6,3 %	64,6 %	29,2 %	40	2,5 %	57,5 %	40,0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	113	11,5 %	70,8 %	17,7 %	106	16,0 %	70,8 %	13,2 %	98	12,2 %	54,1 %	33,7 %	85	9,4 %	50,6 %	40,0 %	87	8,0 %	40,2 %	51,7 %
Capitale-Nationale	454	52,6 %	41,0 %	6,4 %	418	42,3 %	46,2 %	11,5 %	391	23,5 %	58,1 %	18,4 %	355	24,8 %	45,1 %	30,1 %	339	24,2 %	51,0 %	24,8 %
Mauricie	126	26,2 %	44,4 %	29,4 %	99	18,2 %	46,5 %	35,4 %	76	6,6 %	50,0 %	43,4 %	83	1,2 %	30,1 %	68,7 %	116	11,2 %	38,8 %	50,0 %
Estrie	144	47,2 %	43,7 %	9,2 %	178	61,2 %	32,6 %	6,2 %	245	39,2 %	44,9 %	15,9 %	143	15,4 %	57,3 %	27,3 %	113	12,4 %	61,9 %	25,7 %
Montréal	1 330	46,9 %	46,3 %	6,9 %	1 159	44,6 %	47,2 %	8,3 %	1 088	30,6 %	55,8 %	13,6 %	982	22,1 %	61,5 %	16,4 %	1 052	24,3 %	64,4 %	11,3 %
Outaouais	105	62,5 %	35,6 %	1,9 %	108	52,8 %	44,4 %	2,8 %	113	49,6 %	45,1 %	5,3 %	85	24,7 %	65,9 %	9,4 %	83	18,1 %	73,5 %	8,4 %
Abitibi-Témiscamingue	53	32,1 %	67,9 %	0,0 %	51	51,0 %	47,1 %	2,0 %	46	28,3 %	69,6 %	2,2 %	53	28,3 %	66,0 %	5,7 %	49	22,4 %	63,3 %	14,3 %
Côte-Nord	14	71,4 %	28,6 %	0,0 %	33	63,6 %	30,3 %	6,1 %	43	11,6 %	67,4 %	20,9 %	33	9,1 %	60,6 %	30,3 %	24	12,5 %	75,0 %	12,5 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16	31,3 %	50,0 %	18,8 %	30	40,0 %	53,3 %	6,7 %	45	57,8 %	31,1 %	11,1 %	27	48,1 %	40,7 %	11,1 %	26	53,8 %	30,8 %	15,4 %
Chaudière-Appalaches	102	23,5 %	56,9 %	19,6 %	109	23,9 %	64,2 %	11,9 %	122	8,2 %	58,2 %	33,6 %	117	4,3 %	51,3 %	44,4 %	110	10,9 %	47,3 %	41,8 %
Laval	88	19,3 %	73,9 %	6,8 %	96	15,6 %	82,3 %	2,1 %	107	13,1 %	78,5 %	8,4 %	94	8,5 %	83,0 %	8,5 %	91	12,1 %	83,5 %	4,4 %
Lanaudière	102	17,6 %	68,6 %	13,7 %	76	21,1 %	72,4 %	6,6 %	114	16,7 %	73,7 %	9,6 %	109	10,1 %	74,3 %	15,6 %	130	8,5 %	67,7 %	23,8 %
Laurentides	131	42,0 %	49,6 %	8,4 %	147	40,1 %	55,8 %	4,1 %	150	31,3 %	56,7 %	12,0 %	129	14,7 %	64,3 %	20,9 %	115	13,0 %	68,7 %	18,3 %
Montérégie	450	44,0 %	48,4 %	7,6 %	388	42,0 %	50,3 %	7,7 %	390	22,8 %	56,2 %	21,0 %	387	14,0 %	62,5 %	23,5 %	387	17,1 %	66,9 %	16,0 %
Centre-du-Québec	67	65,7 %	31,3 %	3,0 %	65	60,0 %	36,9 %	3,1 %	81	58,0 %	27,2 %	14,8 %	87	48,3 %	20,7 %	31,0 %	59	57,6 %	23,7 %	18,6 %
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>3 383</b>	<b>43,2 %</b>	<b>48,2 %</b>	<b>8,5 %</b>	<b>3 131</b>	<b>41,4 %</b>	<b>49,7 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>3 187</b>	<b>27,6 %</b>	<b>55,4 %</b>	<b>17,0 %</b>	<b>2 823</b>	<b>19,0 %</b>	<b>57,7 %</b>	<b>23,3 %</b>	<b>2 823</b>	<b>20,1 %</b>	<b>60,5 %</b>	<b>19,4 %</b>



Retour au graphique provincial

## Rétention de la relève, par région de l'employeur<sup>17</sup>

Région de l'employeur	2008-2009			2009-2010			2010-2011			2011-2012			2012-2013			Taux de rétention moyen (5 cohortes)
	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	
	31 mars 2009	31 mars 2014		31 mars 2010	31 mars 2015		31 mars 2011	31 mars 2016		31 mars 2012	31 mars 2017		31 mars 2013	31 mars 2018		
Bas-Saint-Laurent	55	46	83,6 %	36	33	91,7 %	70	58	82,9 %	68	58	85,3 %	69	54	78,3 %	83,6 %
Saguenay-Lac-St-Jean	86	75	87,2 %	69	60	87,0 %	78	68	87,2 %	131	110	84,0 %	140	118	84,3 %	85,5 %
Capitale-Nationale	379	269	71,0 %	351	263	74,9 %	313	244	78,0 %	400	300	75,0 %	392	287	73,2 %	74,3 %
Mauricie	107	89	83,2 %	86	70	81,4 %	76	64	84,2 %	80	59	73,8 %	114	94	82,5 %	81,2 %
Estrie	98	78	79,6 %	117	78	66,7 %	116	83	71,6 %	121	84	69,4 %	126	93	73,8 %	72,0 %
Montréal	964	736	76,3 %	874	649	74,3 %	1015	745	73,4 %	1153	854	74,1 %	1130	832	73,6 %	74,3 %
Outaouais	52	42	80,8 %	62	45	72,6 %	71	45	63,4 %	86	66	76,7 %	74	46	62,2 %	70,7 %
Abitibi-Témiscamingue	51	46	90,2 %	43	31	72,1 %	45	38	84,4 %	51	43	84,3 %	47	39	83,0 %	83,1 %
Côte-Nord	21	14	66,7 %	18	15	83,3 %	19	17	89,5 %	13	12	92,3 %	22	16	72,7 %	79,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	15	75,0 %	12	11	91,7 %	28	21	75,0 %	29	24	82,8 %	23	17	73,9 %	78,6 %
Chaudière-Appalaches	87	68	78,2 %	78	56	71,8 %	83	61	73,5 %	87	73	83,9 %	80	65	81,3 %	77,8 %
Laval	86	62	72,1 %	65	38	58,5 %	56	40	71,4 %	62	46	74,2 %	58	33	56,9 %	67,0 %
Lanaudière	59	44	74,6 %	67	56	83,6 %	54	37	68,5 %	90	76	84,4 %	82	68	82,9 %	79,8 %
Laurentides	67	51	76,1 %	68	55	80,9 %	69	49	71,0 %	87	66	75,9 %	72	56	77,8 %	76,3 %
Montréal	209	170	81,3 %	228	178	78,1 %	228	178	78,1 %	273	211	77,3 %	317	257	81,1 %	79,2 %
Centre-du-Québec	56	45	80,4 %	44	38	86,4 %	43	37	86,0 %	57	38	66,7 %	59	47	79,7 %	79,2 %
<b>Taux de rétention régionale moyen<sup>18</sup></b>			<b>76,4 %</b>			<b>75,3 %</b>			<b>72,8 %</b>			<b>78,5 %</b>			<b>75,5 %</b>	<b>75,4 %</b>



Retour au graphique provincial

- 17 Le taux de rétention régionale correspond à la proportion des infirmières et infirmiers de la relève qui exercent toujours dans la même région cinq ans après leur entrée dans la profession.
- 18 Bien que le taux de rétention dans la profession après cinq ans s'élève à 90 % (taux moyen pour les cinq cohortes, voir graphique 12, page 22), bon nombre d'infirmières et infirmiers changent d'employeur et souvent même de région au cours de leur carrière. Le taux de rétention régionale moyen est donc nécessairement plus bas (voir note précédente).